

ses ayants-droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 3

La présente convention ne concerne que les thèses dont le jury a autorisé la reproduction toutes corrections effectuées et n'oblige en aucun cas l'UVSQ à diffuser effectivement la thèse en ligne. L'Université n'est tenue qu'à une obligation de moyen, elle assure gratuitement la mise en ligne de la thèse ainsi que la gestion technique afférente.

Le fait pour l'UVSQ de diffuser effectivement l'œuvre, ou de supprimer sa diffusion, n'implique en aucun cas que l'UVSQ garantit que l'œuvre ne porte pas atteinte aux droits des tiers ou à toute disposition légale ou réglementaire.

L'Auteur demeure donc responsable, sur la base du droit commun, du contenu de son œuvre.

L'Auteur certifie avoir obtenu, auprès des personnes et des établissements concernés les autorisations nécessaires à la reproduction d'images, de fichiers sons ou vidéo, ainsi que de tout document figurant dans son œuvre, dont il ne serait pas propriétaire.

L'Auteur garantit que la thèse et/ou les travaux réalisés dans le cadre de la thèse ne sont soumis à aucune obligation de confidentialité.

Dans le cas contraire, l'Auteur s'engage à en informer l'UVSQ qui ne diffusera pas les éléments concernés.

L'UVSQ ne peut être tenue pour responsable de la représentation illégale de documents ou d'informations pour lesquels l'Auteur n'aurait pas signalé ne pas en avoir acquis les droits, ni du non respect d'une obligation contractuelle de confidentialité.

Article 4

L'Auteur pourra à tout moment annuler ou mettre fin à la présente autorisation de diffusion. A charge pour lui d'en aviser l'UVSQ, par lettre recommandée avec accusé réception, auquel cas l'UVSQ aura l'obligation de retirer l'œuvre lors de la prochaine actualisation régulière du site sur lequel elle se trouve.

Article 5

Les autorisations de diffusion données à l'UVSQ n'ont aucun caractère exclusif et l'Auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion concomitantes de l'œuvre qui lui appartiennent initialement.

Fait à _____ le _____

Pour l'UVSQ
Par délégation de signature,
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

L'Auteur